

VERS LE « Zéro accident »

AQUASSAY a pour ambition l'exemplarité en terme de préservation de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs et sous-traitants ainsi que la préservation de l'environnement. Les principes fondamentaux de la politique SSE d'AQUASSAY sont :

- La **sécurité et la protection** de la santé physique et mentale des personnes sont une mission fondamentale et prioritaire ;
- L'**engagement** complet de tous les collaborateurs est essentiel ;
- Le **progrès des conditions de travail** pour toutes les parties prenantes d'AQUASSAY est un processus d'amélioration continue ;
- Les **causes d'un accident** ne sont jamais le fruit du hasard ou de la malchance, et c'est pour cela qu'il peut être évité ;
- Le **droit de retrait** n'est pas seulement un droit mais aussi un devoir : l'utiliser fait la différence ;
- Tous les collaborateurs doivent **être formés** à l'exécution de leurs tâches dans des conditions de sécurité optimales.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des performances visant à :

- Développer chez tous les collaborateurs un véritable **réflexe professionnel en matière de sécurité et de protection de l'environnement**, notamment en :
 - Les impliquant à tous les niveaux dans le système de management SSE, en leur attribuant des objectifs individuels SSE ;
 - Leur proposant des formations adaptées à leurs besoins ;
 - Reconnaisant et valorisant les bonnes pratiques, les bonnes initiatives, les comportements exemplaires ;
 - Tenant compte des remarques et suggestions en matière SSE ;
 - Se tenant à leur écoute et en favorisant le dialogue ;
 - Sanctionnant le non-respect de cette politique et des règles de sécurité.
- **Tendre vers « zéro accident »** quelle que soit l'activité ;
- Fournir les moyens humains, financiers, organisationnels et techniques pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires et des autres exigences en provenance de nos clients et de nos partenaires ;
- Préserver la santé et la sécurité de tous les collaborateurs d'AQUASSAY : salariés, stagiaires, clients, partenaires, sous-traitants en appliquant les 9 principes généraux de prévention ;
- Faire appel, lorsque c'est possible, à du personnel ou à des entreprises qui valorisent les aspects SSE et qui sont compétents et qualifiés pour réaliser les activités pour lesquelles nous les sollicitons ;
- Lutter contre le non-respect du Code de la Route ;
- Informer tous les collaborateurs du « Droit de Retrait » pour les dangers graves et imminents et promouvoir son utilisation ;
- Supprimer ou réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement en agissant sur la gestion des déchets et en veillant à l'utilisation raisonnée des ressources ;
- Concevoir, distribuer des produits et services intégrant les exigences en matière de Santé, Sécurité au travail et Environnement tout au long de leur cycle de vie ;
- Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise afin de diffuser cette politique.

CES ENGAGEMENTS NE POURRONT ETRE REMPLIS QUE SI CHACUN PARTICIPE A CETTE DEMARCHE ET CONTRIBUE A PRESERVER SA SANTE ET SA SECURITE AINSI QUE CELLE DE SES COLLABORATEURS.